



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

Arrêté n° DCPAT 2020-0234 du 2 octobre 2020

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté portant autorisation de destruction d'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegytiacus*), dans le département de la Sarthe.

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

**VU** le projet d'arrêté portant autorisation de destruction de l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegytiacus*), dans le département de la Sarthe ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le projet portant autorisation de destruction de l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegytiacus*), dans le département de la Sarthe, est mis à la consultation du public du **6 octobre 2020 au 26 octobre 2020 inclus**.

**Article 2** : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/ Département/Dossiers 2020 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :


- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de cette consultation, l'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Thierry BARON